

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION AUX EXAMENS Classes de Première et de Terminale

La division des examens et concours demande aux candidats de remettre les pièces ci-dessous énumérées pour la constitution de leur dossier d'inscription aux examens :

- la photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport). A défaut celle de l'extrait d'acte de naissance, du livret de famille ou de la carte de séjour)
- pour les moins de 18 ans, la photocopie de l'attestation de recensement ou pour les majeurs, le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté, pour les garçons et les filles de nationalité française
- un certificat médical pour inaptitude à l'épreuve d'EPS délivré par un médecin agréé ou un service de santé scolaire
- la photocopie des relevés de notes pour les candidats qui repassent l'examen
- *pour tout candidat désireux de recevoir son diplôme à domicile* : remettre une enveloppe kraft autocollante 320x260 à dos cartonné (minimum), 7€ de timbres-poste, un recommandé avec avis de réception dûment complété par le candidat comme suit :

Destinataire : Nom, prénom et adresse du candidat

Expéditeur : RECTORAT DE GUYANE

**Division des Examens et Concours (DEC2)
BP 6011 - 97306 CAYENNE CEDEX**